

# Prime Air Bois

Aide au remplacement d'un appareil de chauffage  
pour un chauffage au bois

Conditions d'attribution

2024

## RENSEIGNEMENTS :

**AGEDEN : 04 76 14 00 10**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS : 04 76 11 01 09**

## Démarche

Avant de lancer la procédure pour l'obtention de la Prime Air Bois, le demandeur devra s'assurer qu'il peut bénéficier de la dite subvention en prenant connaissance des critères administratifs, techniques et financiers. L'appel à projet est ouvert pour l'année 2024 dans la limite du budget alloué par la Communauté de Communes de l'Oisans. Une fois le plafond atteint, les dossiers ne seront plus acceptés.

## Procédure de l'appel à projet :

- Un dossier de demande de subvention devra être rempli par le demandeur et déposé à l'AGEDEN qui aura à sa charge l'instruction de ce dernier.
- Le dossier devra être déposé avant toute signature d'un devis.
- Un seul dossier sera accepté par an et par foyer fiscal.
- Le montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes de l'Oisans pour le remplacement des appareils de chauffage pour un chauffage au bois est de 1 000 €/foyer. Le montant de l'aide est plafonné à 50% du montant du devis.
- L'aide porte sur le remplacement d'un ancien appareil de chauffage (au gaz, au fioul) par un appareil de chauffage au bois labellisé flamme verte 7\* ou équivalent.
- La Communauté de Communes de l'Oisans peut annuler l'attribution de l'aide si les travaux n'ont pas été réalisés dans un délai de 18 mois après la date de notification d'attribution de l'aide.
- Cette aide est cumulable avec les autres aides de la Communauté de communes de l'Oisans, l'éco-prêt à taux zéro, ma Prime Rénov, et les CEE (Certificats d'économie d'énergie). Le bénéficiaire s'engage à déclarer l'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans lors de la demande d'autres subventions et notamment ma Prime Rénov.  
Cette aide est cumulable avec l'aide à la rénovation énergétique de la Communauté de Communes de l'Oisans s'il s'agit du chauffage principal.
- La subvention s'adresse aux propriétaires et aux locataires d'une habitation sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Oisans (résidences principales, résidences secondaires, résidences touristiques).

## Conditions d'éligibilité

### **BÉNÉFICIAIRES:**

- La subvention s'adresse aux propriétaires (occupants, bailleurs ou résidences secondaires) et aux locataires (résidences principales ou résidences secondaires) sur l'une des 19 communes de la Communauté de Communes de l'Oisans.
- Sont éligibles les travaux de remplacement d'un appareil de chauffage au bois (datant d'avant 2002), au gaz ou au fioul situé sur l'une des 19 communes de la Communauté de Communes de l'Oisans. Le bénéficiaire s'engage à faire détruire son ancien appareil de chauffage (sauf en cas d'installation d'un insert dans un foyer ouvert).
- Sont éligibles les travaux réalisés dans un délai de 18 mois après la date de notification d'attribution de l'aide.
- Cette aide est sans condition de ressources.

### **MATÉRIEL ÉLIGIBLE:**

- Les travaux de pose et de tubage doivent être obligatoirement réalisés par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) QUALIBOIS par QUALIT'ENR ou QUALIBAT ENR Bois.

**Pour les appareils indépendants au bois et les chaudières biomasse :** Système de chauffage au bois labellisé Flamme Verte 7 étoiles (<http://www.flammeverte.org/appareils>) ou inscrit au registre de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html>

Merci de contacter l'AGEDEN pour plus de renseignements (Tél. 04 76 14 00 10).

### **INSTALLATEUR:**

Installateur qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) QUALIBOIS par QUALIT'ENR ou QUALIBAT ENR Bois. (Retrouvez la liste des installateurs qualifiés sur: <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>).

## **CONSTITUTION DU DOSSIER, Pièces à fournir :**

Votre dossier doit être déposé ou envoyé par courrier à l'adresse suivante :

AGEDEN  
Prime Air Bois Oisans  
14, avenue Benoît Frachon  
38400 Saint Martin d'Hères

Ou par mail à [aides-oisans@ageden38.org](mailto:aides-oisans@ageden38.org)

### **Demande de subvention, pour le dépôt du dossier :**

Avant de débiter les travaux, vous devrez transmettre à l'AGEDEN :

- Le dossier de demande d'aide dûment complété et signé
- Une copie complète du dernier avis d'imposition sur le revenu
- Un devis **non engagé** (non signé) comportant :
  - Nom, adresse, n° de SIRET de l'entreprise
  - Nom prénom adresse du demandeur.
  - Adresse précise des travaux.
  - Marque et modèle du matériel installé ainsi que les performances : le rendement, les émissions en monoxyde de carbone, les émissions de particules fines, ainsi que les émissions de composés organiques volatils le cas échéant.
- La taxe d'habitation ou la taxe foncière (l'attestation de l'acte notarié en cas d'acquisition récente)
- Une photo de l'appareil de chauffage à remplacer, en fonctionnement, et en plan large afin de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé. Celle-ci pourra être utilisée par la Communauté de Communes de l'Oisans pour ses besoins de communication.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur pour le versement de l'aide.

Un mail ou courrier vous est envoyé en retour pour confirmer la réception du dossier.

**ATTENTION** : l'attribution de l'aide n'est pas systématique, cependant les travaux peuvent commencer après la réception d'un mail de l'AGEDEN précisant que le dossier est complet mais sans certitude sur l'obtention de l'aide. **Un démarrage des travaux entrepris sous votre responsabilité ne saurait préjuger de la décision qui sera prise à l'issue de l'instruction de votre demande.**

A l'issue de la procédure d'instruction de votre dossier et la vérification de la conformité de celui-ci, un arrêté attributif vous sera adressé par la Communauté de Communes de l'Oisans.

### **Pour le versement de l'aide, une fois les travaux terminés :**

Une fois les travaux réalisés, vous devrez transmettre à l'AGEDEN :

- La facture certifiée acquittée de l'installateur comportant les mêmes mentions que sur le devis
- Une attestation d'élimination de l'ancien appareil (CERFA 14012-01 à demander à votre installateur ou certificat de dépôt en déchèterie de la Communauté de Communes de l'Oisans en annexe du présent dossier) ou la photo du foyer ouvert détruit.
- Une photo illustrant la réalisation des travaux. Celle-ci pourra être utilisée par la Communauté de Communes de l'Oisans

Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement par virement bancaire de la trésorerie de la Mure après réception et validation de la conformité des documents listés ci-dessus.

# Prime Air Bois

Aide au remplacement d'un appareil de chauffage  
Pour un appareil de chauffage au bois

Dossier de demande

2024

Réservé à la Communauté de Communes

N° de dossier : .....

Date du dépôt : .....

## Identité du demandeur de la subvention

Merci d'écrire lisiblement pour une bonne instruction de votre dossier.

M.             Mme             Mlle

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Tél portable : .....

Adresse mail : .....

## Occupation du logement

Nombre de personnes occupant le logement objet de la demande : .....

Nombre de personnes imposables occupant le logement : .....

Personne 1, nom et prénom : ..... Imposable :  Oui     Non

Personne 2, nom et prénom : ..... Imposable :  Oui     Non

Personne 3, nom et prénom : ..... Imposable :  Oui     Non

Personne 4, nom et prénom : ..... Imposable :  Oui     Non

Personne 5, nom et prénom : ..... Imposable :  Oui     Non

Revenu fiscal de référence : .....

Adresse des travaux (si différente) : .....

**Demandeur** :  Propriétaire occupant     Propriétaire bailleur     Locataire     Usufruitier

Nu propriétaire       Occupant à titre gratuit

**Nature du logement :**  résidence principale                       résidence secondaire

### Questionnaire obligatoire

#### **Situation professionnelle du demandeur**

Du demandeur :  Agriculteur exploitant    Artisan, commerçant, chef d'entreprise    Employé  
 Ouvrier    Cadre    Profession libérale  
 Profession intermédiaire    Retraité(e)    Autre, sans activité    non concerné.

Du conjoint :  Agriculteur exploitant    Artisan, commerçant, chef d'entreprise    Employé     
Ouvrier    Cadre    Profession libérale  
 Profession intermédiaire    Retraité(e)    Autre, sans activité    non concerné.

**Age (du demandeur) :**  18 à 24 ans    25 à 34 ans    35 à 49 ans    50 à 64 ans    65 ans et plus

**Année de construction du logement :** .....

**Surface chauffée du logement en m2 :** .....

#### **Le logement a-t-il déjà fait l'objet d'une rénovation thermique, partielle ou complète :**

Toiture (rampants ou combles)    Façades (intérieur ou extérieur)    Plancher bas     
Remplacement menuiseries    : autre .....

**Si oui, précisez l'année de réalisation :** .....

#### **Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ?**

- Améliorer la qualité de l'air de mon logement
- Economiser du bois / l'énergie
- Economie d'argent
- Gagner en confort d'utilisation
- Gagner en confort thermique
- Améliorer la qualité de l'air extérieur (santé/environnement)
- Matériel remplacé dégradé, en fin de vie
- Autre : .....

Comment avez-vous connu cette aide ?

- Radio locale Presse locale    Courrier de l'Oisans
- Site internet de la Communauté de Communes de l'Oisans    AGEDEN
- Installateur "Bouche à oreille"       Notaire/besoin de mise en conformité
- Une information de ma Mairie

## Descriptif technique

### **Entreprise :**

Raison Sociale : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
N° SIRET et APE : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....  
N° RGE : .....

### **Matériel remplacé et installé:**

- Matériel remplacé de chauffage au bois :

Foyer ouvert       Insert/Foyer fermé       Poêle       Cuisinière  
 Chaudière bois       Chaudière gaz       Chaudière fioul

Précisez le combustible :       buches       granulés       plaquettes ..... fioul .....  
 gaz.....

Année d'installation : .....

- Matériel installé :

Insert/Foyer fermé       Poêle       Cuisinière       Chaudière bois,

Précisez le combustible :       buches       granulés       plaquettes

Marque/modèle :

.....

Labellisation Flamme Verte 7\* :  oui       équivalent

Puissance nominale installée (en kW) : .....

Rendement (en %) : .....

Les émissions en monoxyde de carbone (en %/ Nm<sup>3</sup> ou mg/Nm<sup>3</sup>) : .....

Les émissions de particules fines (en mg/Nm<sup>3</sup>) : .....

Les émissions de composés organiques volatils (en mg/Nm<sup>3</sup>) le cas échéant .....

**Budget global envisagé en euros HT : ..... dont :**

Coût du matériel HT : .....

Coût de la main d'œuvre HT : .....

## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur que :

- Le logement déclaré, où j'effectue des travaux, est situé sur la Communauté de Communes de l'Oisans
- Les travaux interviennent dans **le cadre du remplacement** d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois datant d'avant ou d'une chaudière fioul, ou d'une chaudière gaz 2002 par un appareil labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent.
- Les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts.
- Mon ancien appareil de chauffage sera éliminé (obligatoire, excepté dans le cas d'une cheminée ouverte) cochez la case :
  - En le remettant à l'entreprise qui a réalisé les travaux, en vue de son élimination (fournir l'attestation cerfa 14012-01 ou le certificat de dépôt en déchèterie par l'entreprise ou attestation sur l'honneur de l'installateur qui a pris en charge l'ancien matériel)
  - En le déposant moi-même en déchèterie (fournir le certificat de dépôt en déchèterie)
- L'équipement installé sera utilisé correctement, il sera entretenu régulièrement. J'utiliserai un combustible de qualité (bois sec, non traité)
- J'accepte le principe de visites sur site (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement
- Je m'engage à déclarer l'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans lors de tout dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès d'un autre financeur et notamment pour « Ma Prime Rénov ».
- Je fournirai toutes pièces complémentaires qui ne figureraient pas dans la liste des pièces mentionnées dans le dossier de demande subvention mais qui seraient néanmoins nécessaires à l'instruction de mon dossier et/ou au versement de l'aide, sur simple demande de la Communauté de Communes de l'Oisans ou de l'AGEDEN.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le demandeur ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Nous vous informons que dans le cadre du Règlement européen sur la protection des données que vos données personnelles sont susceptibles d'être conservées par la Communauté de Communes de l'Oisans à des fins de service.

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces données conformément au règlement précité en en faisant la demande à la Communauté de Communes de l'Oisans.

Dans le cadre de l'aide « chauffage au bois », j'accepte d'être contacté(e) en vue d'une communication ou d'un témoignage sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :  oui  non

Fait à.....  
Le.....

Signature du demandeur

## Certificat de dépôt en déchèterie

Dans le cadre de l'aide au remplacement d'un appareil de chauffage:

Le demandeur :

M.             Mme             Mlle

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code Postal : L L L L L L

Commune : .....

A déposé en déchèterie pour destruction :

- Insert/Foyer fermé
- Poêle
- Cuisinière
- Chaudière (bois, fioul, gaz)

A la déchèterie de :

- Allemond
- l'Alpe d'Huez
- Le Bourg d'Oisans
- Les 2 Alpes
- Livet
- Vaujany

Le : .....

Nom et signature du gardien

